

Des urgences extra-hospitalières pour accueillir les « bébés parqués »

CHARLEROI En Hainaut, la première structure du genre vient d'ouvrir ses portes

► Chaque année, près de 150 enfants en bas âge sont placés à l'hôpital, faute de solution adaptée.

► Pour compenser le déficit de places, la Fédération a décidé de financer la création de centres d'accueil d'urgence.

► L'Intercommunale de santé publique en a ouvert un dans une ancienne polyclinique.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, lorsque des circonstances justifient l'éloignement d'un enfant de son milieu familial, celui-ci peut être confié par l'Aide à la jeunesse à une structure d'hébergement.

Il arrive que l'enfant soit placé à l'hôpital dans le cadre d'une mesure de protection. Les durées

de séjour peuvent atteindre des mois, alors qu'aucun soin de santé ne le justifie. Cette problématique bien connue des intervenants de terrain porte un nom : c'est celle des « bébés parqués ». Carence affective, retard dans le développement social et cognitif, risque accru d'infections : ce phénomène constitue une forme de maltraitance institutionnelle.

Les situations pouvant expliquer l'arrivée d'un enfant en bas âge à l'hôpital sont diverses et complexes. Cela peut, par exemple, être le cas d'une famille qui connaît une situation de crise un vendredi soir et dont un enfant est considéré comme en danger ou risquant de l'être ; lorsque le placement dans une institution n'est pas possible à ce moment-là, l'enfant finit par être

placé à l'hôpital en urgence, « faute de mieux ». Ou encore : des traces suspectes sont observées sur le corps d'un bébé lors d'une consultation médicale et il doit être mis en sécurité. Chaque année, en moyenne, 150 jeunes enfants de 0 à 6 ans sont « parqués » à l'hôpital en Fédération

Wallonie-Bruxelles. En 2016, leur sort avait conduit le parlement de la Fédération à adopter une résolution déposée par la cheffe de groupe CDH Véronique Salvi. Dans ses CHU Marie Curie et Vésale, l'Intercommunale de santé publique du Pays de Charleroi en accueille à elle seule entre trente et quarante. C'est ce qui l'a amenée à introduire une demande d'agrément pour la création de structures adaptées : d'une part, un centre d'accueil d'urgence (CAU) d'une capacité de huit places où les durées de séjours ne pourront

« Dès le premier jour, elle affiche déjà complet »

BERNARD DEWIEST

dépasser quarante jours. Objectif : assurer une prise en charge dans les situations de crise. A l'ancienne polyclinique de la Madeleine (rue Borflet) à Jumet, cette infrastructure fonctionnelle 24 heures sur 24 a ouvert ses portes ce mercredi. « Dès le premier jour, elle affiche déjà complet », confie Bernard De-

wiest, directeur de la Cité de l'Enfance qui regroupe les services d'Aide à la jeunesse de l'ISPPC. « Neuf demandes nous sont en effet parvenues. Quatre de la région de Charleroi, deux de Mons et trois autres d'hôpitaux namurois où avaient été placés des petits dont les familles sont installées ici. »

C'est en janvier que le ministre de l'Aide à la jeunesse, Rachid Madrane (PS), a marqué son accord pour l'octroi des agréments,

dans le cadre du refinancement du secteur à hauteur de 11,3 millions par an pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par la suite, il y aura un service d'accueil et d'aide éducative (SAAE) de quinze places, pour des admissions de plus longue durée. Quant à l'accompagnement intensif des familles par des assistants sociaux, éducateurs ou psychologues, il sera renforcé. Deux plateaux de l'ancienne polyclinique ont été transformés. Le bâtiment dispose d'un jardin à l'arrière. ■

DIDIER ALBIN

UN MINIMUM DE 20 TRAVAILLEURS

Une bonne opération pour l'emploi

La création de nouvelles structures d'hébergement pour enfants en bas âge est une bonne opération pour l'emploi : un minimum de vingt travailleurs seront appelés à les rejoindre.

Douze ont été affectés au fonctionnement du centre d'accueil d'urgence de la Madeleine, à la fois pour des tâches de coordination et pour le travail éducatif et psychosocial. Dans un second temps, le service d'accueil et d'aide éducative démarrera ses activités sur le site. Sa mission : prendre en charge des enfants de 0 à 6 ans pour une durée d'un an, renouvelable une fois. Le démarrage est prévu pour la

fin du deuxième trimestre, selon la directrice communication de l'ISPPC. La capacité sera de quinze places. Pour les recrutements, l'intercommunale privilégie le recours à des membres du personnel dont le contrat arrive à échéance et qui ne doivent pas être reconduits. Les mesures d'austérité ont conduit l'ISPPC à réduire sa masse salariale. Des CDD n'ont pas été renouvelés. Par ailleurs, une demande de points aides pour l'emploi a été introduite. Si elle aboutit, l'effectif des nouvelles structures pourra être renforcé.